

Le bénévolat d'accompagnement



C'est une **équipe de bénévoles** qui a une fonction spécifique auprès des personnes gravement malades, ou en fin de vie, ainsi qu'auprès de leurs proches, y compris au cours de leur deuil.

Qu'est-ce qu'un bénévole d'accompagnement ?

C'est une personne de la société civile qui est disponible, attentive, qui a du temps à donner au grand malade pour lui permettre de rester inséré dans le tissu social. Ce bénévolat ne se vit pas individuellement mais au sein d'une équipe. C'est un acte gratuit qui se caractérise par :

- une présence
- une écoute
- un soutien et un engagement dans la plus stricte confidentialité.

Ce bénévolat ne prend la place d'aucun professionnel de santé, mais peut faire "équipe" avec, en partageant une même conviction.

Ce bénévolat d'accompagnement s'exerce en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ou à domicile à la demande du malade et de sa famille.

Les bénévoles, après entretiens, ont tous bénéficié d'une **formation initiale** basée en particulier sur l'écoute, la communication, suivie d'une **formation continue** (réunions, débats) et participent régulièrement à un **groupe de parole** pour partager le vécu, pour analyser leurs pratiques, pour bénéficier d'un soutien. Les bénévoles adhèrent à une charte.

Présence

Ecoute

Soutien

Formation des Bénévoles

A partir de 1994, 1 formation tous les 2 ans de 10 personnes environ.

Formation initiale théorique et pratique

- 1. Entretiens individuels préalables avec des membres du Bureau**
- 2. Durée de la formation :** sur 12 mois hors vacances scolaires. 15 modules de 2h ½ environ le samedi après-midi tous les 15 jours, afin de proposer des outils, des moyens nécessaires à l'accompagnement (connaissance de soi, communication verbale et non verbale, écoute et relation **d'aide**). Formation assurée par des personnels de santé titulaires du Diplôme Universitaire en Soins Palliatifs.
- 3. Bilan provisoire** en cours de formation, après 5 modules, avec un membre du Bureau ou éventuellement **entretien individuel** avec un Psychologue.
- 4. Suite de la formation théorique** et en parallèle expérimentation sur le terrain en binôme avec un bénévole en place.
- 5. Engagement réel**, enfin, et contrat entre le bénévole et l'association par signature d'une convention et d'une charte

Formation continue

- **Groupe de parole**, temps et lieu pour dire son vécu, ses émotions ses impressions et être écouté et compris (1 fois par trimestre, animé par un psychologue)
- **Suivi par un lien régulier téléphonique ou sur le terrain** par un(e) coordinateur des Bénévoles
- **Participation** à des soirées –débat sur différents thèmes.
- **Participation** à des soirées d'approfondissement